



succession grands parents

Par **geniefo**, le **18/10/2024** à **17:01**

Bonjour, notre fils nous annonce son mariage avec la femme dont il a adopté la fille (adulte) il y a 3 ans.

Il va bien sur hérité a notre décès. Existe t- il un moyen d'écarter cette belle fille pour privilégier notre petite fille au décès de son père.

Merci.

Cordialement

Par **youris**, le **18/10/2024** à **17:41**

bonjour,

votre fils est un héritier réservataire, si c'est votre seul enfant, la réservée héréditaire est la moitié de l'actif de la succession du parent défunt, l'autre moitié est la quotité disponible que vous pouvez léguer à qui vous voulez, y compris, à votre petite fille.

par contre, votre fils étant marié, s'il décède avant son épouse, elle héritera de son époux mais comme le couple a un enfant commun, l'épouse survivante ne sera pas héritière réservataire, et son mari pourra (ou pas) l'écarter de sa succession par testament.

voir ce lien : ["déshériter" son conjoint](#)

salutations

Par **geniefo**, le **18/10/2024** à **18:06**

Merci beaucoup, C'est justement pour ça qu'il se marie, pour léguer a femme son patrimoine;

Bien sur sa fille héritera aussi mais pas en totalité je présume ?

Merci encore;

Par **youris**, le **18/10/2024** à **18:33**

mais votre petite fille héritera de sa mère lors de son décès, elle récupérera ainsi ce que votre fils a hérité de la part de ses parents sauf bien sur si la veuve de votre fils dilapide son héritage.

vous pouvez consulter un notaire qui saura vous conseiller.

Par **Marck.ESP**, le **18/10/2024** à **18:39**

Bonjour et bienvenue

Si votre fils décédé après vous et avant son épouse, en l'absence d'autres enfants, cette dernière et l'enfant adopté se partageront la succession à parts égales.

Par **youris**, le **19/10/2024** à **10:52**

vous pouvez également transférer votre patrimoine en assurance-vie qui vous permettra de désigner le(s) bénéficiaire(s) de votre choix.